

Nom commercial : NEPOREX
Code : 8400591

1/4

Gamme : HSA.I
Date : 14/12/94

1 IDENTIFICATION

- Fournisseur : Novartis Santé Animale S.A.
14 boulevard Richelieu
BP 430
92845 Rueil-Malmaison Cedex

- Numéros d'urgence : Tél. siège social 01 55 47 82 00
Fax siège social 01 55 47 82 60
Tél. accident transport 02 32 21 49 50
Centre anti-poison PARIS 01 40 37 04 04
200, rue du Faubourg Saint Denis

- Numéro Minitel : 08 36 057 057

2 COMPOSITION - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Substance 1 : CYROMAZINE 2.00 %
- No CAS Substance 1 : 66215-27-8
- Risque(s) Substance 1 : Exempte de classement.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS DE LA SPECIALITE

- Classification : Exempte de classement.
- Risques : Cf. spécialité non classée.

4 PREMIERS SECOURS

- Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin.

- Inhalation : Confère paragraphe consignes générales.
- Ingestion : Confère paragraphe consignes générales.
En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
A l'attention du médecin : pas d'antidote connu, appliquer un traitement symptomatique.

- Contact avec les yeux : Laver avec de l'eau claire en abondance.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements souillés et laver à l'eau et au savon les parties contaminées du corps.

5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction recommandés : Ininflammable. Protéger de la chaleur par arrosage.
- Moyens d'extinction à éviter : Jets d'eau directs.
- Risques particuliers : Produits de décomposition par pyrolyse : oxydes de carbone et de l'azote.
- Mesures particulières de protection : S'il y a risque de pyrolyse (chaleur dégagée par un incendie d'autres produits inflammables), porter un appareil respiratoire autonome. Contenir les eaux d'extinction, les neutraliser ou faire détruire par une entreprise agréée.

6 DISPERSION ACCIDENTELLE

- Protection individuelle : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Gants : latex naturel, textile coton.

- Protection de l'environnement : Récupérer le maximum de produit, le disposer dans un récipient (fût), l'étiqueter, faire détruire par un destructeur agréé.

- Méthode de nettoyage : Après enlèvement des déchets, bien broser le sol (dalle, bitume...) prélever la partie superficielle d'un sol souillé. Disposer les reliquats et eaux de lavage dans un récipient étanche et étiqueté. Faire détruire par une entreprise agréée.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial : **NEPOREX**
Code : **8400591**

Gamme : **HSA.I**
Date : **14/12/94**

2/4

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Gants : latex naturel, textile coton.
- Stockage : Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION

- Dispositions générales : Pour les mesures d'ordre technique à prendre, se référer aux rubriques 7 et 15.
- Moyens de protection individuels :
- Protection respiratoire : Ne pas respirer les poussières.
- Protection des mains : Porter des gants en latex naturel ou textile coton.
- Protection des yeux : Non irritant.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des bottes appropriés.

9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- Formulation : Granulé.
- Aspect : Granulés blanc à beige claire.
- Odeur :
- pH : 7.5 - 9.5 (1 % en sol)
- Intervalle d'ébullition : non approprié
- Point d'ébullition : non approprié
- Point de fusion (°C) : non approprié
- Point d'éclair (°C) : non approprié
- Inflammabilité (solide,gaz) : Non inflammable.
- Auto-inflammabilité : Non auto-inflammable.
- Danger d'explosion : Non explosible en conditions normales de manipulation.
- Propriétés comburantes : Non comburant.
- Pression de vapeur : Non déterminée sur la formulation.
- Densité relative à 20°C (g/cm³) : 0.60 - 0.80
- Solubilité :
- Hydrosolubilité : Se disperse en toutes proportions dans l'eau.
- COEFFICIENT DE PARTAGE :
- n-octanol/eau (log p) : Non déterminé sur la formulation

10 STABILITE / REACTIVITE

- Conditions à éviter : Humidité.
- Matières à éviter : Absence de risque connu
- Produits de décomposition dangereux : Confère rubrique 5 paragraphe 3 (risques particuliers = produits de décomposition par pyrolyse).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- DL50 orale/rat mg/kg : > 3000
- DL50 cutanée/rat mg/kg : > 3000
- CL50 inhalation/rat mg/m³ : > 1968
- Irritation/peau (lapin) : Non irritant.
- Irritation/oeil (lapin) : Non irritant.
- Sensibilisation peau (cobaye) : Non sensibilisant.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial : **NEPOREX**
Code : **8400591**

Gamme : **HSA.I**
Date : **14/12/94**

3/4

12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité envers les abeilles : Pratiquement non dangereux.
- Toxicité envers les oiseaux : Pratiquement non dangereux.
- Organismes aquatiques : Pratiquement non dangereux pour la faune aquatique.
- Algues CE 50 (72 h) mg/l :
- Truite arc en ciel CL 50 (96h) mg/l : Non déterminé sur la formulation.
- Crapet arlequin CL 50 (96h) mg/l : Non déterminé sur la formulation.
- Daphnies CE 50 (48h) mg/l : Non déterminé sur la formulation.

13 ELIMINATION

- Produit : Destruction en centre agréé.
- Emballage : Réemploi interdit : vider soigneusement. Si le volume de déchet est inférieur ou égal à 1100 litres hebdomadaires, mettre à disposition des services de collecte des ordures ménagères ; s'il est supérieur à 1100 litres hebdomadaires, trier et valoriser en recourant à un service de collecte spécifique.
- Reliquats, produits de rinçage : Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage à l'écart de tout point d'eau.

14 TRANSPORT

RTMDR

IMDG

OACI

- CLASSE : non assujéti
- CHIFFRE OU PAGE : non assujéti
- ETIQUETTE(S) : non assujéti
- CODE MATIERE (No ONU) : non assujéti
- Libellé RTMDR :
- Libellé IMDG : Transport IMDG : nous consulter.
- OACI : Consulter le fournisseur :

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- La liste ci-dessous indique seulement les principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit (substance ou préparation) concerné par la fiche de données de sécurité à la date de son édition. Elle ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive et ne dispense, en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter (sous sa propre responsabilité) à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.
- PROTECTION DES TRAVAILLEURS :
- Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale
- articles L 461.1 à L 461.7.
Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publiés aux J.O.
 - Maladies à caractère professionnel : Non concerné.
 - Surveillance médicale spéciale : Non concerné.
 - Travaux interdits : Code du travail
- article R 234.16.
- article R 231-35 et 38 (formation).
 - Hygiène et sécurité du travail : Code du travail
- articles R 232.5 à 5-14.
- article R 233.43
Arrêté du 23/07/47 modifié (douches).
Arrêté du 11/08/61 modifié (boissons).
Circulaires sur les valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail (19/07/82 et 14/05/85).
Directive 91/322/CEE du 29/05/91 (JOCE L 177 du 5/07/91).

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial : **NEPOREX**
Code : **8400591**

4/4

Gamme : **HSA.I**
Date : **14/12/94**

<ul style="list-style-type: none"> - Substances et préparations dangereuses - Prévention des incendies - Réglementations particulières - PROTECTION POPULATION - Substances et préparations dangereuses - Emploi en agriculture - PROTECTION ENVIRONNEMENT - Installations classées - Textes particuliers : déchets - Textes particuliers : rejets interdits 	<ul style="list-style-type: none"> : Non concerné. : Non concerné. : Produits antiparasitaires : décret du 27/5/87 Circulaires diverses : : Non concerné. : Loi 43-525 du 2/11/43 modifiée (J.O. du 4/11/43) et arrêté du 25/2/75 (J.O. du 7/3/75) modifié. Dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole. Nombreux textes divers. : : Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée. Voir rubrique de la nomenclature concernée en fonction de la nature des activités, des substances et des quantités concernées. Décret n° 77-1133 du 21/09/77. : Loi 75-633 du 15/7/75 (J.O. du 16/7/75) modifiée. Décret 77-974 du 19/8/77 (J.O. du 28/8/77). Arrêté du 4/1/85 (J.O. du 16/2/85). Contrôle des circuits d'élimination des déchets. Avis du 16/5/85 relatif à la nomenclature des déchets (J.O. du 16/5/85). : Loi 64-1245 du 16/12/64 (J.O. du 18/12/64) modifiée.
--	---

16 AUTRES INFORMATIONS

<ul style="list-style-type: none"> - Type d'utilisation - Dose d'emploi - Stabilité 	<ul style="list-style-type: none"> : Préparation insecticide pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques. : 25 g/m² : La durée de conservation du produit est de 2 ans minimum (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).
--	--

VALIDITE DES INFORMATIONS

<ul style="list-style-type: none"> - Dernière(s) modification(s) - Validité fiche précédente - Validité 	<ul style="list-style-type: none"> : 06/02/95 3 ELIMINATION ==> Emballage : : Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 06/02/95 L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
--	---